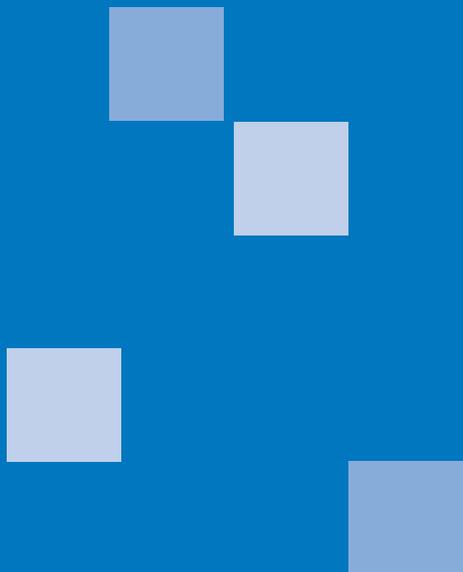




# PLAN D' ACTIONS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

**2024 - 2026**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE  
6 bis, avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France - 01 34 29 03 06  
info@roissypaysdefrance.fr – roissypaysdefrance.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pascal Doll  
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION : Caroline Guérin  
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Nicolas Pavil  
RÉDACTRICE EN CHEF : Claire Coybes  
RÉDACTION ET SUIVI DE FABRICATION : Audrey Petit  
MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Céline Cazorla - Minuit onze  
CRÉDITS PHOTOS : Ca Roissy Pays de France sauf mentions  
IMPRESSION : xxxxxxxxxxxx

# ÉDITO



**PATRICK HADDAD**

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME,  
DU NPNRU ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Faire de l'agglomération Roissy Pays de France un territoire exemplaire en matière d'économie circulaire, tel est notre but à travers l'élaboration de ce plan d'actions.

L'année 2023 a été marquée par un contexte géopolitique, économique et environnemental difficile. Une des conséquences a été la hausse du coût des matières premières ayant un impact direct sur nos entreprises et sur le coût de la vie. Ceci nous rappelle les limites des ressources sur la planète.

Pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels le territoire doit faire face, la Communauté d'agglomération s'engage dans un processus volontariste de transformation de l'économie vers une économie circulaire locale, pour un territoire résilient, durable, juste et attractif.

Agissant de manière transversale et sur plusieurs compétences de l'agglomération, ce plan d'actions est un premier jalon de cet objectif plus global, et doit permettre d'ici 2026 :

- d'approfondir les actions déjà lancées par la collectivité ;
- de créer une culture commune de l'économie circulaire ;
- d'accompagner les démarches émergentes et inspirer les acteurs du territoire.

Ce document expose à nos lecteurs et lectrices la diversité d'actions mais aussi la cohérence de cette nouvelle stratégie menée par l'agglomération Roissy Pays de France. Un plan permettant à nos élus et élues, agents et agentes, partenaires publics et entreprises de s'appropriier pleinement ce projet de transformation circulaire que nous portons.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.



# TABLE DES MATIÈRES

---

## 1 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN ENJEU STRATÉGIQUE ..... 6

- Une réponse pour réduire la consommation de ressources
- L'économie circulaire, un nouveau champ réglementaire

## 2 UN ENJEU DÉJÀ SAISI PAR L'AGGLOMÉRATION : LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITÉ ..... 14

## 3 LE PILOTAGE DU PLAN D'ACTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE ..... 20

- Une mise en œuvre partagée du Plan d'action Economie circulaire
- Un Plan d'action construit avec les acteurs du territoire

## 4 LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ..... 24

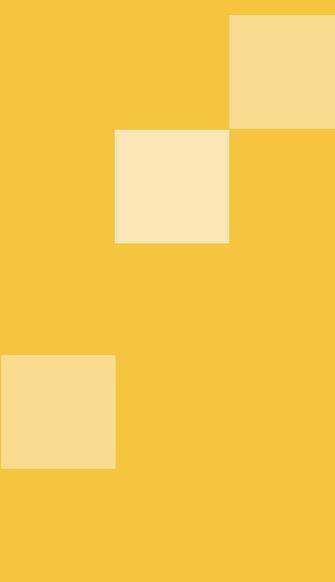
- Développer l'éco-exemplarité de l'agglomération et des communes
- Accompagner le développement de l'économie circulaire auprès des entreprises
- Aider les habitants à adopter des pratiques sobres et responsables

## 5 ANNEXES ..... 34

- Synthèse du plan d'actions
- Fiches actions

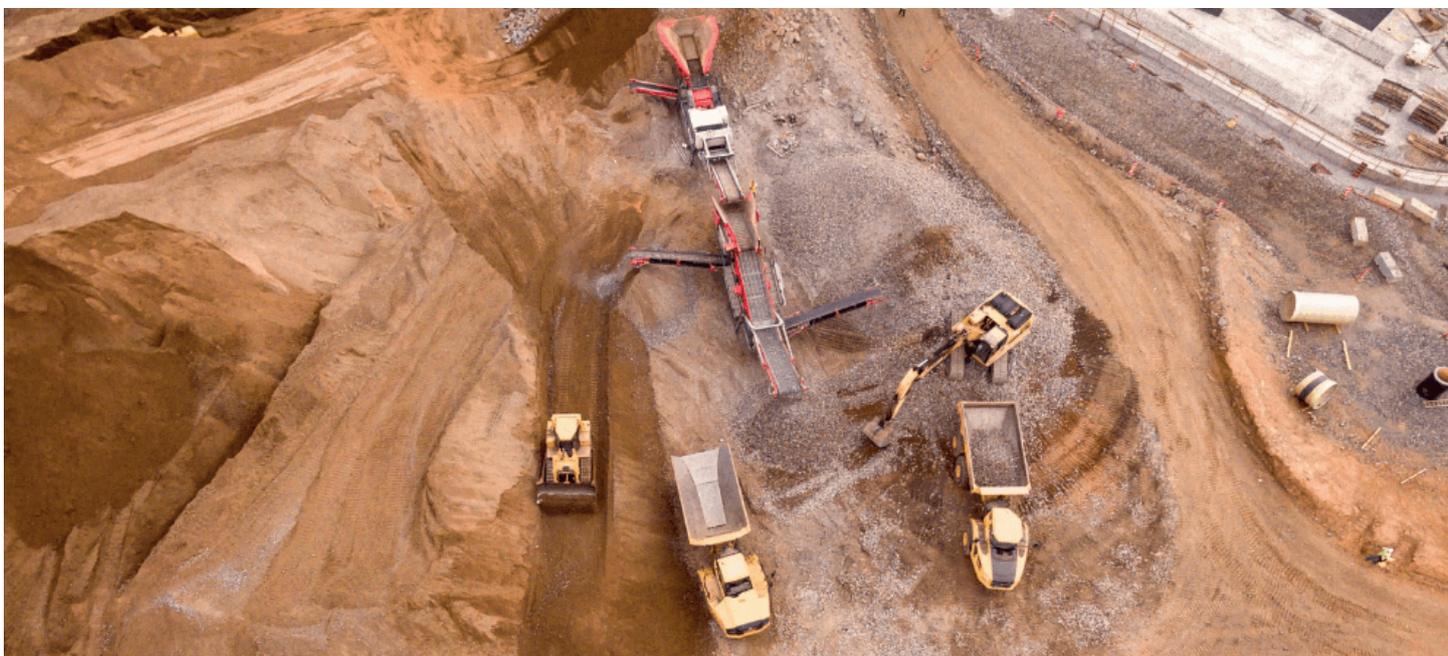


1



L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE,  
UN ENJEU  
STRATÉGIQUE

# UNE RÉPONSE POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE RESSOURCES



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR FAIRE FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES ET GÉOPOLITIQUES

De récentes crises ont bouleversé les chaînes d'approvisionnement, mettant en lumière l'importance des matières premières et l'impact de leurs manques sur le système économique. La pandémie de Covid-19 empêchant l'extraction et la libre-circulation des ressources sur les territoires confinés, et le contexte géopolitique tendu, rendant l'approvisionnement de ressources difficiles, démontrent la vulnérabilité du fonctionnement industriel de production et d'approvisionnement. La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a vu ses activités économiques remises en question, celles-ci étant largement fondées sur le secteur logistique et des secteurs fortement dépendant de l'aéroport.

Ces crises ne doivent pas cacher la baisse de disponibilité des matières premières. Des matières premières seront amenées à manquer ces prochaines années, dont des ressources dont la demande augmente avec les nouvelles orientations nécessaires pour une transition énergétique. L'exemple le plus parlant est le cuivre :

la consommation de cuivre prévue pour les trente prochaines années devrait dépasser ce qui a été consommé jusqu'à aujourd'hui. Mais la production des principales mines actuelles a déjà atteint un pic, en raison de la baisse de la qualité du minerai et de l'épuisement des réserves<sup>1</sup>. Ainsi, l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles (IFPEN) a calculé que près de 90% des ressources en cuivre connues aujourd'hui seraient extraites d'ici 2050.

Ces chiffres appellent à une profonde remise en question de notre modèle, alors même qu'aujourd'hui 99% des ressources prélevées dans la nature deviennent des déchets en moins de six semaines<sup>2</sup>. De même, le recyclage des ressources ne peut suffire : aujourd'hui, le recyclage des matériaux et la revalorisation énergétique des déchets n'exploitent que 5% de la valeur initiale des matières premières<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Source : « Métaux critiques, charbon, gaz, pétrole : nous entrons dans les récifs », Mathieu Auzaneau dans Le Monde. <sup>2</sup> Source : Institut de la durée.

<sup>3</sup> Source : « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », Fondation Ellen MacArthur.



La crise écologique ne repose d'ailleurs pas uniquement sur la crise des ressources, mais aussi notamment sur le dérèglement climatique et la destruction de la biodiversité. L'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières représente un moyen d'action décisif pour décarboner le territoire. On estime que 80% des émissions mondiales issues de la production de matières proviendraient de l'utilisation de matériaux dans la construction et les produits manufacturés<sup>4</sup>. De même, l'extraction de ressources et le rejet de déchets conduit à une destruction des espaces naturels et à une importante déforestation : la Fondation pour la recherche sur la biodiversité a ainsi montré que l'une des principales causes de l'extinction de la biodiversité est le changement dans l'utilisation des terres. Il apparaît donc essentiel de porter plus d'attention à l'efficacité dans l'utilisation des matières premières, pour assurer répondre à la crise écologique.

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE NOTION TRANSVERSALE AGISSANT SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEURS

Le modèle économique actuel, dans lequel on extrait, on produit, on consomme et on jette, repose sur l'illusion d'une disponibilité des matières premières illimitées, accessibles et bon marché. Selon les chiffres évoqués plus tôt, ce modèle ne peut tenir durablement dans le temps.

8

### LE MODÈLE LINÉAIRE ATTEINT SES LIMITES



<sup>4</sup>Source : « Resource Efficiency and Climate Change : Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future », Hertwich, E., Lifset, R., Pauliuk, S., Heeren, N. pour le PNUE.

L'économie circulaire s'oppose au modèle linéaire. Elle constitue un nouveau paradigme cherchant à réduire la pression sur les ressources et à réduire les impacts écologiques, en changeant nos façons de produire et de consommer. Elle forme un nouveau modèle économique dont l'objectif est d'échanger, produire et de partager des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

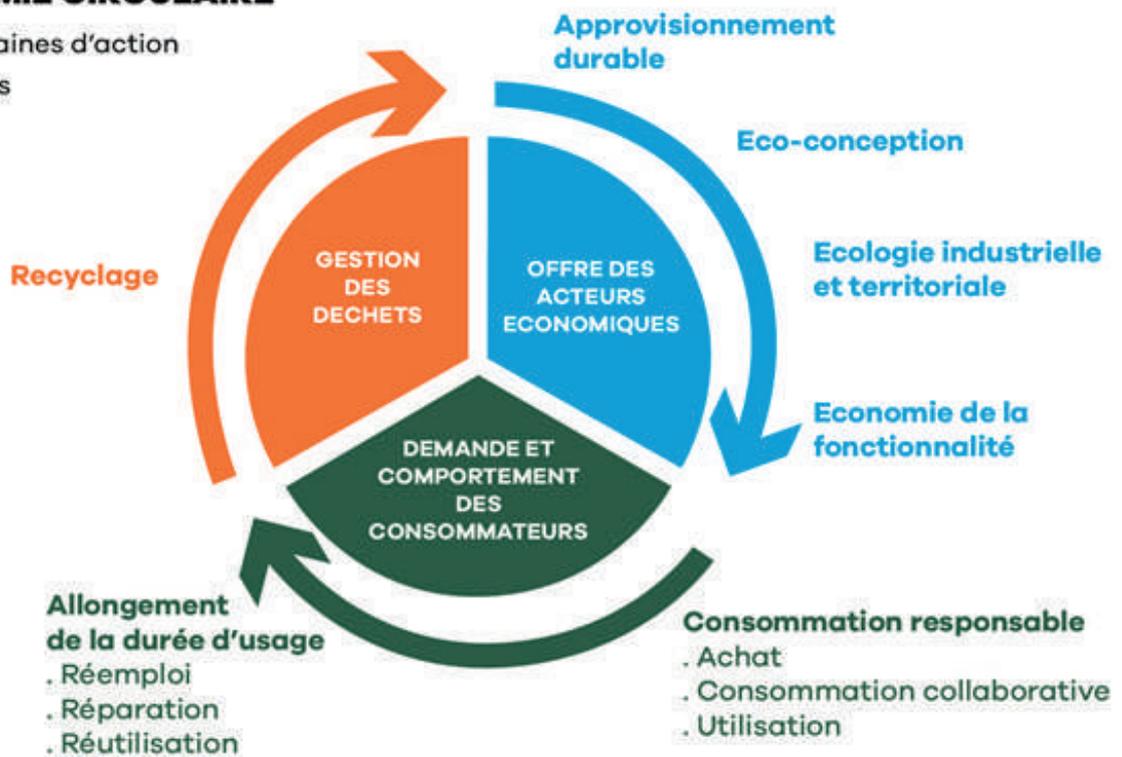
L'économie circulaire ne doit pas être limitée uniquement au recyclage : elle remet également en question la manière de produire avec l'éco-conception, ou la manière de consommer avec la promotion de la consommation responsable. La définition de l'ADEME met en avant le fait que l'économie circulaire intervient à tous les niveaux de l'activité économique et de manière transversale (en amont avec la production, la consommation, puis en aval avec le recyclage).

## ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



## UN PLAN D'ACTION GLOBAL ET TRANSVERSAL EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Plan d'action Économie circulaire s'inscrit en complémentarité des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), voté en 2018, et de la stratégie transition écologique de l'agglomération.

Les actions de ces deux Plans sont également valorisées au sein du référentiel Climat Air Energie (CAE) pour lequel l'agglomération a été récompensée d'une étoile ; et du référentiel Économie circulaire. Par la création de ce Plan d'actions Économie circulaire, l'agglomération va ainsi au-delà de la simple obligation légale d'animation d'un PCAET.

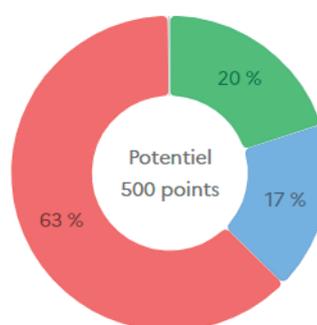
Au travers de cette stratégie ambitieuse et pragmatique, l'agglomération souhaite intégrer et décliner l'économie circulaire de manière transversale au sein de ses compétences et avec les quarante-deux communes qui la composent. Elle portera un rôle d'animateur et de facilitateur territorial, permettant de faire le lien entre les réglementations et objectifs nationaux et régionaux ; et celles et ceux qui constituent son territoire : les communes et leurs habitants et habitantes, les acteurs économiques, ainsi que les associations.

### Économie Circulaire



✓ Score réalisé courant : 20 %

📅 Score programmé : 17 %



Décrocher les étoiles

Capture d'écran du site TETE de l'ADEME, Score de l'agglomération au 01/2024



#### PRINCIPES STRATÉGIQUES :

- agir en transversalité ;
- articuler le Plan avec les autres outils stratégiques et de planification de l'agglomération ;
- agir en amont de la chaîne de valeurs, au-delà du recyclage ;
- favoriser une coopération territoriale des ressources locales ;
- informer et sensibiliser ;
- co-construire, accompagner et embarquer les acteurs de l'agglomération.



#### OBJECTIF :

- renforcer la résilience du territoire (en limitant sa dépendance aux flux de matières premières) ;
- rendre le territoire plus attractif par son engagement et accompagnement pour des démarches durables et circulaires (notamment par la mise en place d'un label valorisant les acteurs économiques exemplaires du territoire) ;
- réduire et optimiser l'utilisation et la consommation de ressources naturelles (en luttant contre les gaspillages en particulier le gaspillage alimentaire ; et en favorisant la réparation, le réemploi).



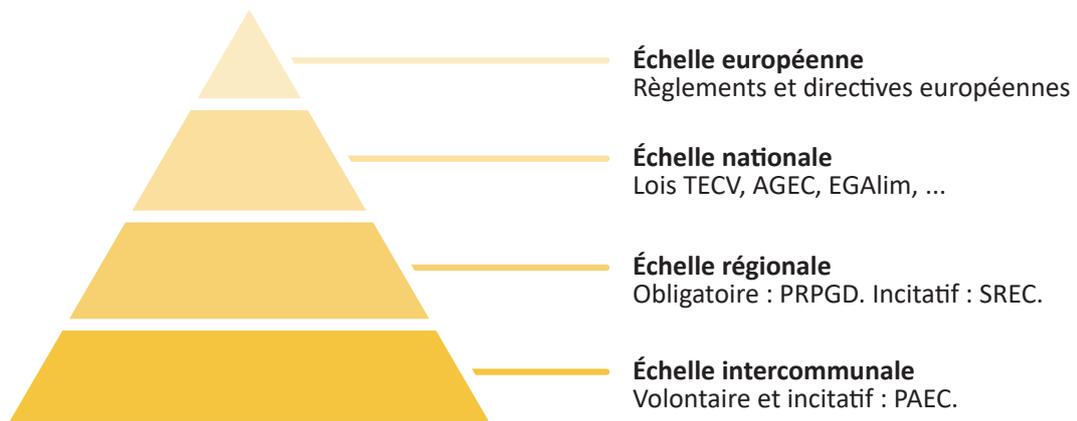
#### D'ICI 2026, LE PLAN DEVRA :

- créer une culture commune de l'économie circulaire sur le territoire ;
- inspirer, par les acteurs existants et l'exemplarité de l'agglomération ;
- accompagner les démarches émergentes.

# L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN NOUVEAU CHAMP RÉGLEMENTAIRE

## LA HIÉRARCHIE DES NORMES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Source : CARPF



## LES RÉGLEMENTATIONS ET CADRES NATIONAUX S'IMPOSANT À LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire fait l'objet de plusieurs réglementations et objectifs nationaux, déclinés dans **des lois et plans** (Loi pour la Transition énergétique et la croissance verte (TECV), Loi issue des États généraux de l'alimentation (EGAlim), Loi Anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC, etc.). Une partie d'entre eux impacte directement la collectivité. On peut notamment citer les objectifs et obligations ci-dessous, détaillés en fonction des compétences de la communauté d'agglomération :

### Découplage consommation de ressources et production de valeur

- découplage de 30% entre la consommation de matière et l'augmentation du PIB d'ici 2030 (Loi TECV).

### Commande publique

- obligation de construire un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) lorsque la collectivité réalise plus de 50 millions d'euros d'achats (Loi Climat et Résilience) ;

- objectif de 100% des marchés publics comportant une clause écologique d'ici 2026 (Loi Climat et Résilience) ;
- obligation d'acquisition d'un minimum (entre 20% et 40%) de fournitures issues du réemploi, de la réutilisation ou comportant des matières recyclées (meubles urbains, préfabriqués) et de déclarer ces dépenses ;
- intégration des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique d'ici 2030 (Loi Climat et Résilience).

### Aménagement

- objectif de valorisation d'au moins 70% des matières et déchets de construction en 2020 (Loi TECV) ;
- obligation pour les maîtres d'ouvrages de réaliser un diagnostic portant sur la gestion des produits, matériaux et des déchets issus des bâtiments dans le cadre de projet de démolition ou rénovation significative de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

## Gestion des déchets

- généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets en France au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Loi AGEC) ;
- réduire les déchets ménagers et assimilés de 15% d'ici 2030 (Loi AGEC) ;
- atteindre en 2023 une proportion de 5% des emballages réemployés mis sur le marché et 10% en 2027 (Loi AGEC) ;
- interdire progressivement la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables (Loi AGEC).

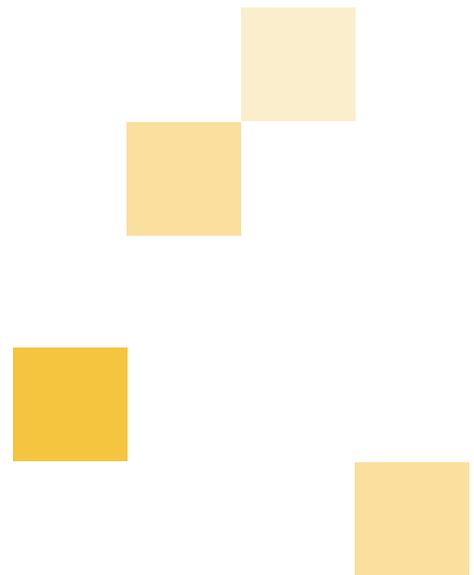
## Réemploi

- obligation de mise en place de caissons de réemploi pour les déchetteries (loi AGEC).

## LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA STRATÉGIE RÉGIONALE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (SREC) ÎLE-DE-FRANCE

**La Stratégie Régionale d'Économie Circulaire (SREC) Île-de-France** conçue en 2020 fixe des objectifs ambitieux à horizon 2030 :

- 100% des territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire ;
- multiplier par deux l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction ;
- relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales ;
- diminuer le gaspillage alimentaire de 60% d'ici 2030 ;
- multiplier par cinq les produits locaux dans les assiettes des franciliens et franciliennes ;
- multiplier par deux l'offre de réemploi, de réutilisation, de réparation d'ici 2030 ;
- réduction de 50% des déchets mis en décharge entre 2010 et 2025 ;
- zéro déchets produits dans la culture et le sport.

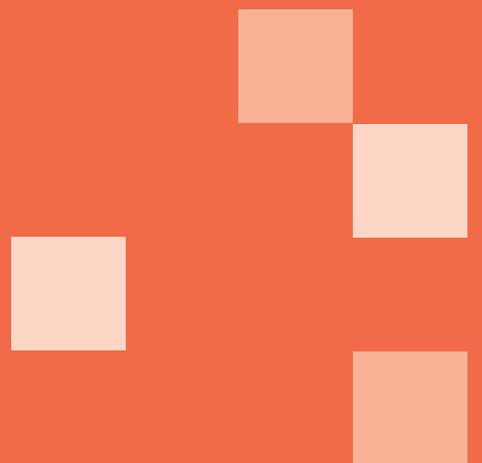


La communauté d'agglomération s'inscrit dans ce cadre réglementaire, et souhaite contribuer activement à l'atteinte de ces objectifs, nationaux et régionaux, au travers de sa propre stratégie.





UN ENJEU DÉJÀ  
SAISI PAR  
L'AGGLOMÉRATION :  
LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE  
PAR LA COLLECTIVITÉ



L'agglomération porte déjà des actions contribuant à l'économie circulaire sur le territoire, de manière transversale et au sein de plusieurs de ses compétences. Ces actions touchent aux différents piliers de l'économie circulaire : éco-conception, économie de la fonctionnalité et de la coopération, consommation responsable ou encore allongement de la durée d'usage.

## ACHATS DURABLES

Afin de répondre aux nouvelles réglementations, une démarche est déjà en cours afin d'intégrer des clauses environnementales et circulaires dans les marchés publics et la commande publique de l'agglomération (élaboration d'un Schéma public d'achats socialement et écologiquement responsable, construction d'un clausier sur les sujets environnementaux, etc). Des projets phares peuvent être mis en avant :

- réemploi du matériel informatique inutilisé auprès de Phenicul'air ;
- achats de mobilier issu du réemploi pour la nouvelle station Numixs à Sarcelles.



CA Roissy Pays de France. Station Numixs, Sarcelles.



L'École comestible. Ateliers sur le gaspillage alimentaire par L'École comestible

## ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Le territoire étant composé à 50% d'espaces agricoles, les domaines de l'agriculture et de l'alimentation sont des filières à fort enjeu. Dans ce cadre, l'agglomération porte de nombreux projets structurants. Il est possible de citer :

- la construction de circuits courts, par le Plan alimentaire territorial (PAT) et la charte agricole et forestière ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire, par le PAT et les programmes CoopTer et De la fourche à la fourchette. Ces actions passent également par une sensibilisation auprès des habitants et habitantes de l'agglomération, au travers du programme *L'école comestible* ou de l'appel à projets du Sigidurs de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines.

### L'AGRICULTURE ET LA CONSOMMATION DE RESSOURCES - EN CHIFFRES

Les sols agricoles, ressource majeure pour satisfaire les besoins alimentaires, ont cédé de 66 000 hectares par an en moyenne depuis 2006 en France, au profit de zones artificialisées.

Le nombre d'agriculteurs diminue pour laisser place à des exploitations conventionnelles de plus en plus grandes. Cela conduit le secteur à utiliser de plus en plus d'eau : l'agriculture consomme aujourd'hui 45% de la consommation totale d'eau. Chaque année, l'alimentation génère 150 kilogrammes de denrées gaspillées et 73 kilogrammes d'emballages<sup>5</sup>.

## AMÉNAGEMENT

Le domaine de l'aménagement et de la construction comporte également des enjeux majeurs, notamment avec les nouveaux objectifs de Zéro artificialisation nette (ZAN), et en sachant que le secteur de la construction représente 70% des déchets produits en Île-de-France. Dans ce cadre, l'agglomération a élaboré une Charte intercommunal d'aménagement durable (CIAD) dans le cadre des projets de renouvellement urbain (NPNRU), comprenant un volet dédié à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'agglomération porte une stratégie ESS poussée et complète. Dans le cadre de cette stratégie et au travers de l'animation de son réseau, la collectivité sensibilise les acteurs de l'ESS aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire. Plusieurs évènements peuvent être notés : les évènements au cours des mois de l'ESS chaque année ; trois matinées dans le cadre du réseau Ambassadeurs ESS sur l'éco-construction, la logistique durable, et la transition écologique juste (avec un focus sur les biodéchets et le réemploi des matériaux de construction).



CA Roissy Pays de France. Cérémonie de remise des labels Éco-défis 2023

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES COMMERÇANTS

L'agglomération considère que le passage à l'action des acteurs économiques passe par une plus grande sensibilisation et par une valorisation des actions des acteurs exemplaires. C'est pourquoi elle travaille à :

- valoriser les commerçants exemplaires, au travers des éco-défis en partenariat avec la CMA ;
- sensibiliser les entreprises au travers des agences de développement économiques et réseaux d'entreprises de l'agglomération, notamment par le Club des Acteurs du Grand Roissy (Club climat et séminaires dédiés à l'économie circulaire).

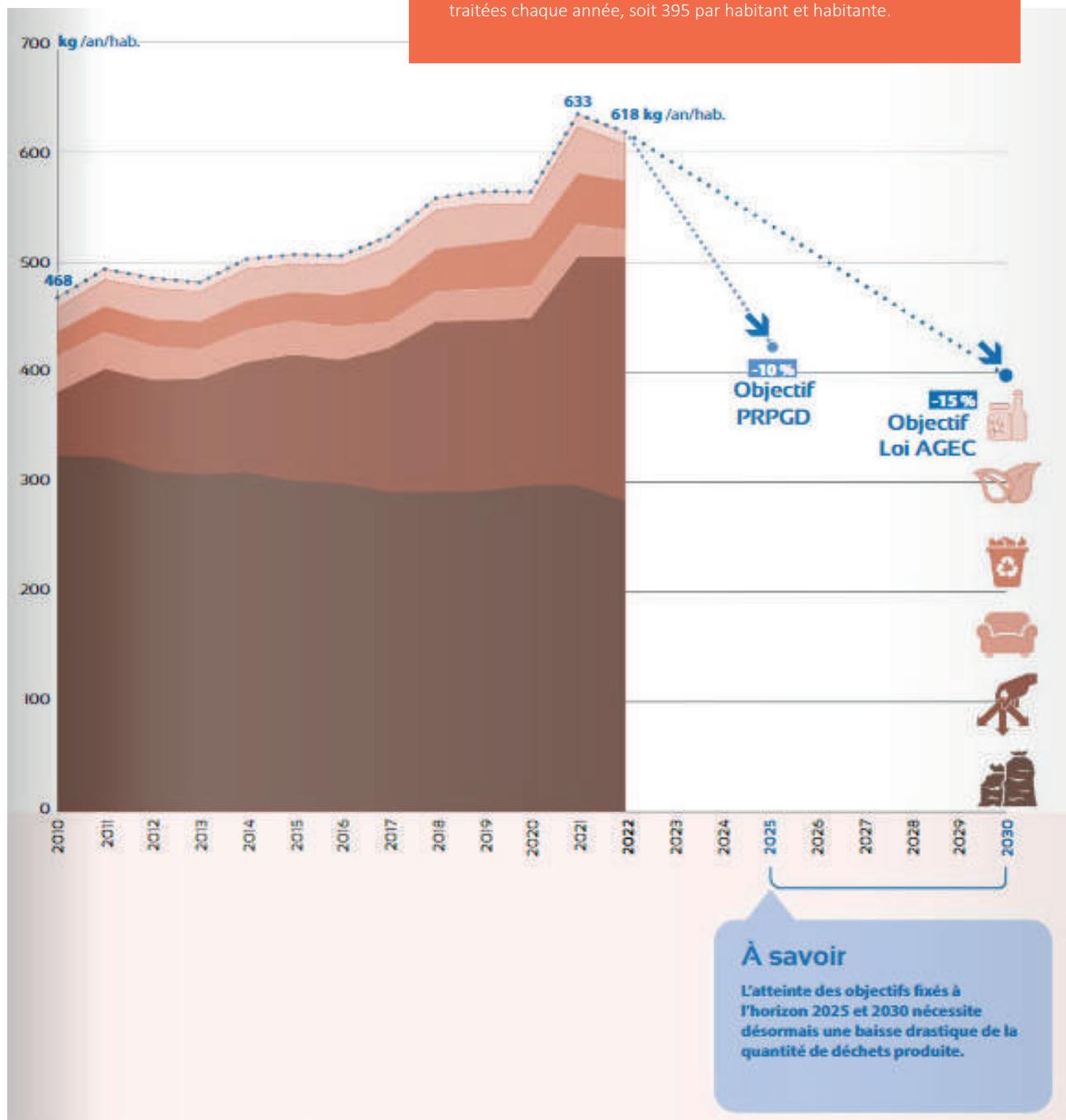
## PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets passe aujourd'hui principalement par les acteurs partenaires de l'agglomération et les associations qu'elle finance. Ainsi, au travers de son activité et son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), le Sigidurs sensibilise les entreprises et les particuliers, et structure durablement l'écosystème de la prévention des déchets (tri des biodéchets, défi Familles Zéro Déchet, etc). Les associations IMAJ et Solicycle travaillent à la sensibilisation et formation à la réparation des habitants et habitantes, tout en menant une activité de réemploi de 150 tonnes d'objets par an. En complément de l'ensemble de ces actions, l'agglomération porte en interne une démarche de sensibilisation au réemploi à destination des habitants et habitantes via le programme Mon Agglo Anim' depuis 2022 (animation de 9 ateliers sur le réemploi dans les communes de l'agglomération).



CA Roissy Pays de France. Ressourcerie IMAJ à Villiers-Le-Bel, financée par l'agglomération

La consommation de matières premières et la production de déchets sur le territoire continuent d'augmenter. Si la consommation de matières premières en France a diminué de 18% entre 2004 et 2016, sa production de déchets a augmenté de 96%. Un Français moyen produit 3,9 tonnes de déchets par an (ensemble des déchets générés par l'économie française). Sur le territoire de Roissy Pays de France, 141 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produites et traitées chaque année, soit 395 par habitant et habitante.



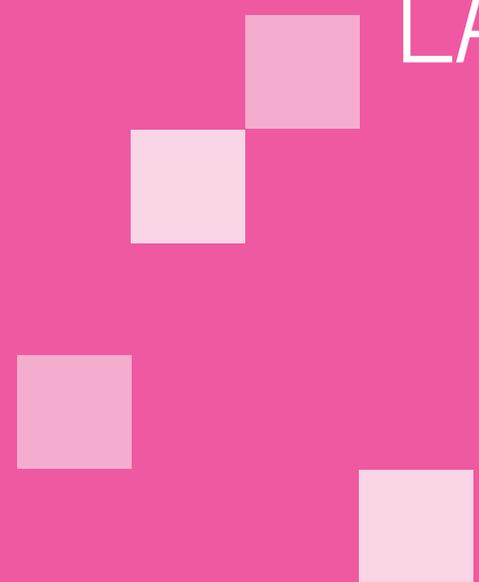
SIGIDURS. Évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) traités par le syndicat de déchets (SIGIDURS).





3

LE PILOTAGE DE  
LA STRATÉGIE



# 1

## UNE MISE EN ŒUVRE PARTAGÉE DU PLAN D'ACTION ECONOMIE CIRCULAIRE

Conformément aux préconisations du programme « Territoire engagé en transition écologique » (TETE) de l'Ademe, les instances de gouvernance s'attacheront à être structurées et transversales. Elles seront constituées comme suit :

### LES INSTANCES



#### Comité de pilotage

- Un COPIL transversal : Rassembler les élus des délégations concernées (développement durable, traitement des ordures ménagères, développement économique, politique de la ville et ESS).
- Fréquence : Une fois par an.
- Objectif : Effectuer un bilan global des actions menées et valider les orientations du Plan pour les années à venir.



#### Comité technique

- Un COTECH transversal : Ouvert aux partenaires de l'agglomération.
- Fréquence : deux fois par an.
- Objectif : Faire remonter les leviers et difficultés des partenaires et directions pilotes ; Effectuer un point d'étape.

21

L'Ademe sera invitée à chacune de ces instances de gouvernance.

Des groupes de travail (GT) seront mis en place en fonction des projet portés par les directions. Les grands projets pré-identifiés nécessitant la mise en place de GT sont :



Thématique 2 : **la politique d'achats responsables** ;



Thématique 5 : **les projets d'aménagement** ;



Thématiques 9 et 10 : **la coordination des actions de sensibilisation avec le Sigidurs.**

## UN PLAN D'ACTION CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



CA Roissy Pays de France. Commission Économie circulaire.

La stratégie d'économie circulaire a été élaborée collectivement avec les élus et élues des communes et avec les agents et agentes de l'agglomération. Elle s'est construite en plusieurs temps, de manière itérative entre 2021 et 2023 :

### ÉTATS DES LIEUX

Les pratiques en matière d'économie circulaire de la collectivité ont fait l'objet d'un diagnostic thématique et sur différentes filières phares de l'agglomération (construction, logistique, alimentation, etc). Elles ont également fait l'objet d'un état des lieux au travers du référentiel Économie circulaire de l'Ademe. Ces éléments ont permis d'identifier les pistes de progrès et points forts pouvant être pris en compte dans un futur plan d'action.

### CONSTRUCTION DES AXES STRATÉGIQUES

Un atelier réalisé le 4 avril 2023 a permis de rassembler la Commission Développement durable de la Communauté d'agglomération, ainsi que ses agents et agentes. Les sept piliers de l'économie circulaire ont été passés en revue afin de déterminer les priorités de la démarche d'économie circulaire ainsi que de grandes typologies d'actions à mettre en place en fonction des compétences et orientations de l'agglomération.

### CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

Un second atelier a été réalisé le 14 juin 2023, également composé des membres de la Commission Développement durable, des agents et agentes de la collectivité mais aussi des acteurs économiques du territoire. Les participants et participantes ont pu se positionner sur des propositions d'action et ainsi définir les actions prioritaires à mettre en œuvre, leur pilote, ainsi que la complexité de mise en œuvre.

### VALIDATION FINALE DU PLAN D'ACTION

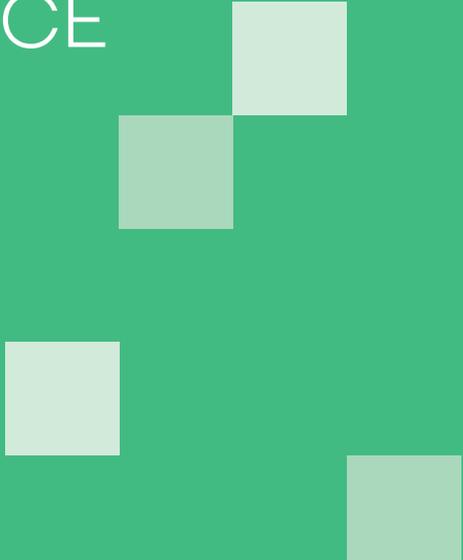
Après que le plan d'action détaillé ait été amendé et adapté par les services de la collectivité, la Commission Développement durable et les agents et agentes de la collectivité se sont réunis au cours d'un dernier atelier le 21 novembre 2023. Celui-ci a permis de valider les actions concrétisées avec les services et partenaires concernés, et de se pencher sur la mise en œuvre concrète de ces actions.





4

LE PLAN D'ACTION  
ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
ROISSY PAYS DE FRANCE





Siège de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

## AXE 1

### DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES

---

L'agglomération compte près de 739 agents et agentes, pouvant toutes et tous contribuer à la démarche d'économie circulaire dans leur métier. Pour cela, la collectivité va former et engager la direction et les agents et agentes, et faire évoluer les process internes pour accompagner le changement de pratiques. L'objectif est ainsi de créer une culture interne autour de la sobriété et de l'économie de ressources, partagée avec les communes, tout en répondant aux objectifs réglementaires. Pour cela, l'agglomération Roissy Pays de France va renforcer l'intégration de l'économie circulaire dans ses compétences : la formation, les achats, les projets d'aménagement, les événements, la gestion de ses déchets.



## THÉMATIQUE 1

### CRÉER UNE CULTURE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

Les élus et élues et la direction seront sensibilisés et sensibilisées à l'économie circulaire. Les agents et agentes seront formés et formées. Les sensibilisations et formations permettront une meilleure compréhension des enjeux et permettront de mieux intégrer l'économie circulaire dans les politiques de l'agglomération. L'économie de ressources sera déclinée dans son fonctionnement et dans chacune de ses activités, comme dans l'utilisation des équipements, la gestion de la flotte de véhicules ou encore la gestion des espaces verts.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
1.1	Former les agents et les élus à l'économie circulaire et à la sobriété	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Communication
1.2	Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein de l'agglomération et des communes dans les bureaux et au sein des équipements	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique Direction de la communication <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction des bâtiments - Communes
1.3	Limiter l'usage de produits à usage unique, le gaspillage alimentaire et les achats de produits neufs lors des événements menés par les collectivités	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Commande publique- Direction de la Communication - Direction de l'Emploi et de la politique de la ville <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - Communes
1.4	Développer l'économie circulaire dans la gestion des espaces verts	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Aménagement et Direction des Espaces verts <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - Sigidurs
1.5	Réduire l'impact de la flotte de véhicules	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique
1.6	Continuer à développer l'économie circulaire dans les équipements culturels de l'agglomération	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Culture - Musée Archéa



## THÉMATIQUE 2

### METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Les achats publics représentent environ 10% du PIB français, ils contribuent activement à orienter l'économie. Au travers de sa démarche d'achats responsables, l'agglomération optera pour des produits responsables (ex. : éco-conçus ou écolabélisés), des prestataires engagés (ex. : déplacements bas carbone) et des travaux moins impactants (ex. : réemploi des matériaux). Des outils seront créés pour aiguiller les agents et agentes réalisant des achats, ainsi que les communes.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
2.1	Planifier une transition vers des achats publics circulaires	<b>Pilotes</b> : Agglomération - Direction de la Commande publique <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique
2.2	Formaliser des outils d'achats responsables et les partager avec les communes	<b>Pilotes</b> : Agglomération - Direction de la Commande publique <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique
2.3	Suivre la systématisation de l'intégration de clauses écoresponsables dans les achats	<b>Pilotes</b> : Agglomération - Direction de la Commande publique <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique

27



## THÉMATIQUE 3

### DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le secteur du BTP représente 70% des déchets produits en France. En 2015, 18% des matières importées en Île-de-France étaient des matériaux du BTP. Afin de d'en réduire l'impact, l'agglomération éco-concevra ses projets d'aménagement et de construction et intensifiera l'usage des bâtiments existants. Elle s'efforcera de porter des projets exemplaires.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
3.1	Eco-concevoir les bâtiments de la collectivité	<b>Pilotes</b> : Agglomération - Direction des Bâtiments <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique
3.2	Développer la multiplicité des usages dans les équipements de l'agglomération et des communes	<b>Pilotes</b> : Agglomération - Direction de l'Aménagement <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique

## AXE 2

### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUPRÈS DES ENTREPRISES

Les filières logistique, BTP ou encore industrielles implantées sur le territoire sont directement concernées par les problématiques de ressources (ruptures d'approvisionnement, volatilité des prix, etc.). L'objectif de l'agglomération est d'accompagner la transformation du modèle économique des entreprises pour réduire la dépendance du territoire aux ressources, en s'appuyant sur l'innovation et la coopération. Ces nouveaux modèles économiques résilients seront un vecteur de compétitivité, de différenciation et d'attractivité.

A ce titre, la filière BTP sera accompagnée afin de construire une boucle territoriale. Parallèlement, les entreprises seront sensibilisées à l'éco-conception et à l'écologie industrielle et territoriale, afin de les aider à changer leur perception de la gestion des ressources et à transformer leur modèle économique.



Commune de Mitry-Mory. Zone industrielle de Mitry-Mory



## THÉMATIQUE 4

### MOBILISER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE AUTOUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Afin d'aider les entreprises du territoire à amorcer leur transformation, elles seront formées et informées sur les financements et événements en matière d'économie circulaire. L'agglomération valorisera les entreprises pionnières, permettant d'inspirer les acteurs économiques, de montrer que l'économie circulaire est possible et qu'elle génère des co-bénéfices intéressants. Les acteurs de l'ESS qui contribuent à l'économie circulaire seront soutenus.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
4.1	Informar les entreprises sur les partenaires, relais, financements en matière d'économie circulaire	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - Roissy Développement <b>Partenaires :</b> CCI - CMA
4.2	Créer un label territorial de l'économie circulaire des entreprises	<b>Pilotes :</b> Roissy Développement <b>Partenaires :</b> CCI - CMA



## THÉMATIQUE 5

### DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ACTIVITÉS DU BTP

L'agglomération mobilisera les acteurs de la construction du territoire, sur des sujets concernant l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, afin de développer la construction et l'aménagement circulaires. L'enjeu est en effet de créer une circularité locale des matériaux afin de limiter la production de déchets et l'extraction de ressources, en commençant par une expérimentation dans le cadre des travaux de renouvellement urbain du territoire.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
5.1	Inciter les acteurs à éco-concevoir leurs projets de construction et intégrer la mutualisation des usages	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Aménagement <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - Fédérations - Promoteurs - Bailleurs - Aménageurs
5.2	Soutenir l'usage de matériaux responsables dans la rénovation	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Aménagement <b>Partenaires :</b> Fédérations - Promoteurs - Bailleurs - Aménageurs
5.3	Favoriser la déconstruction sélective et le réemploi des matériaux du BTP sur le territoire	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Aménagement <b>Partenaires :</b> Fédérations - Promoteurs - Bailleurs - Aménageurs

29



## THÉMATIQUE 6

### SENSIBILISER LES ENTREPRISES À L'ÉCO-CONCEPTION

La collectivité soutiendra le développement de l'éco-conception dans les entreprises, afin de réduire l'impact environnemental de leurs projets et de leurs produits. Ceci se traduira par un recensement des pratiques, la sensibilisation des acteurs économiques et une valorisation des projets menés.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
6.1	Étudier les pratiques d'éco-conception des entreprises	<b>Pilotes :</b> Roissy Développement <b>Partenaires :</b> CCI - Entreprises - Réseaux d'entreprises
6.2	Informar les entreprises sur les bénéfices de l'éco-conception et valoriser les initiatives existantes	<b>Pilotes :</b> Roissy Développement <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - CCI - Entreprises - Réseaux d'entreprises



## THÉMATIQUE 7

### METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) SUR LE TERRITOIRE

L'écologie industrielle et territoriale constitue un mode d'organisation entre entreprises pour échanger des ressources et mutualiser ses besoins, en vue d'économiser ces ressources ou d'en améliorer la productivité. Le territoire représente un vivier intéressant pour la mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) avec 72 zones d'activités en processus de dynamisation et plusieurs secteurs économiques à enjeux représentés. La collectivité déploiera cette démarche sur le territoire au travers d'ateliers et de l'accompagnement à la mise en œuvre des synergies.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
7.1	Mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale	<b>Pilotes</b> : Roissy Développement <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - CCI - Entreprises - Réseaux d'entreprises
7.2	Suivre et animer la démarche d'EIT dans le temps	<b>Pilotes</b> : Roissy Développement <b>Partenaires</b> : Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique - CCI - Entreprises - Réseaux d'entreprises

## AXE 3

### AIDER LES HABITANTS À ADOPTER DES PRATIQUES SOBRES ET RESPONSABLES

La transformation circulaire nécessite un changement de paradigme, aussi chez les particuliers. Pour accompagner les habitants et habitantes dans l'évolution de leurs modes de consommation, l'agglomération s'attèlera à sensibiliser et renforcer l'offre responsable du territoire.

Elle s'appuiera sur ses actions existantes telles que le programme d'animation Mon Agglo Anim' et sur les actions de sensibilisation et de lutte de gaspillage alimentaire du Sigidurs. L'agglomération s'attèlera à renforcer les services en matière de tri des déchets et de valorisation matière. En partenariat avec les acteurs du territoire, la réparation et le réemploi seront soutenus afin de densifier le maillage territorial de ces structures, et générer des emplois.



Stand d'animation « Mon Agglo Anim »

31



## THÉMATIQUE 8

### SENSIBILISER LES HABITANTS ET HABITANTES VERS DES COMPORTEMENTS ET DES MODES DE CONSOMMATIONS RESPONSABLES

Pour illustrer le fait que d'autres modes de consommation sont possibles, l'agglomération recensera et valorisera les structures du réemploi et de la réparation lors d'une journée dédiée. Des animations et une communication favoriseront les modes de consommation durable comme le zéro déchet ou le faire soi-même, etc.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
8.1	Sensibiliser les habitants et habitantes aux modes de consommation alternatives : faire soi-même, partage, location, réemploi, réparation	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Culture - Associations- Sigidurs
8.2	Soutenir le partage de services entre habitants et habitantes, promouvoir le prêt et la location dans les usages du quotidien	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Communication



## THÉMATIQUE 9

### DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE RÉEMPLOI ET DE RÉPARATION

L'agglomération renforcera son soutien aux acteurs professionnels pour développer l'offre de réemploi et de réparation. Elle mettra également en place des actions de formation à la réparation des équipements, au travers d'une bricothèque, permettant d'emprunter des outils ; ou de formations et mise à disposition d'outils au FacLab de la station Numixs.

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
9.1	Soutenir les structures de réemploi et de réparation	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique- Direction de l'Emploi et de la politique de la ville Direction de l'Économie des territoires, de l'innovation et du numérique - Sigidurs
9.2	Créer une bricothèque	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Aménagement, Direction de l'Emploi et de la politique de la ville <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique- Communes



## THÉMATIQUE 10

### LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FAVORISER LE TRI DES DÉCHETS

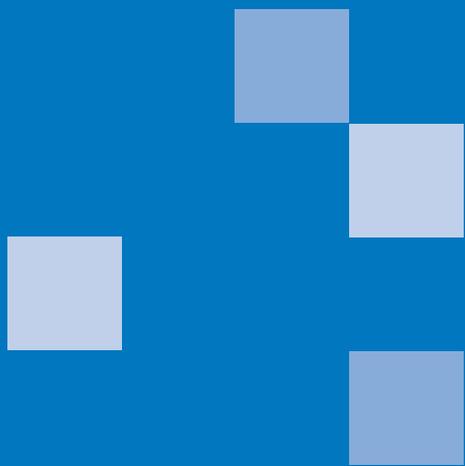
Les cantines seront soutenues pour aller vers plus d'éco-responsabilité : développement des circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, limitation des emballages, renforcement du tri. L'agglomération sera relai du déploiement du tri à la source des biodéchets, au travers de son syndicat de collecte et traitement des déchets, le Sigidurs. La collecte préservante sera favorisée, au travers d'outil divers (bornes, caissons de réemploi en déchèteries, etc).

ACTIONS		DIRECTIONS CONCERNÉES
5.1	Enforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de l'Emploi et de la politique de la ville - Sigidurs <b>Partenaires :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique
5.2	Promouvoir le tri à la source des biodéchets	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique Sigidurs
5.3	Soutenir et relayer les actions du Sigidurs favorisant le zéro déchet, le tri des déchets et l'évolution vertueuse de la collecte	<b>Pilotes :</b> Agglomération - Direction de la Transition environnementale et énergétique Sigidurs





# ANNEXES



<b>AXE 1 - DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES</b>	
<b>Thématique 1 : Créer une culture de l'économie circulaire au sein des collectivités</b>	
1.1	Former les agents et les élus à l'économie circulaire et à la sobriété
1.2	Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein de l'agglomération et des communes dans les bureaux et au sein des équipements
1.3	Limiter l'usage de produits à usage unique, le gaspillage alimentaire et les achats de produits neufs lors des événements menés par les collectivités
1.4	Développer l'économie circulaire dans la gestion des espaces verts
1.5	Réduire la consommation de ressources liée aux véhicules
1.6	Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire
<b>Thématique 2 : Mettre en place une politique d'achat responsable</b>	
2.1	Planifier une transition vers des achats publics circulaires
2.2	Formaliser des outils d'achats responsables et les partager avec les communes
2.3	Suivre la systématisation de l'intégration de clauses écoresponsables dans les achats
<b>Thématique 3 : Déployer l'économie circulaire dans les projets d'aménagement</b>	
3.1	Éco-concevoir les projets d'aménagement de la collectivité
3.2	Développer la multiplicité des usages dans les équipements de l'agglomération
<b>AXE 2 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUPRÈS DES ENTREPRISES</b>	
<b>Thématique 4 : Mobiliser les entreprises du territoire autour de l'économie circulaire</b>	
4.1	Informer les entreprises sur les partenaires, relais, financements en matière d'économie circulaire
4.2	Créer un label territorial de l'économie circulaire des entreprises
4.3	Soutenir l'économie sociale et solidaire
<b>Thématique 5 : Développer l'économie circulaire dans les activités du BTP</b>	
5.1	Inciter les acteurs à éco-concevoir leurs projets de construction et intégrer la mutualisation des usages
5.2	Soutenir l'usage des matériaux responsables dans la rénovation
5.3	Favoriser la déconstruction sélective et le réemploi des matériaux du BTP sur le territoire
<b>Thématique 6 : Sensibiliser les entreprises à l'éco-conception</b>	
6.1	Étudier les pratiques d'éco-conception des entreprises
6.2	Informer les entreprises sur les bénéfices de l'éco-conception et valoriser les initiatives existantes
6.3	Accompagner financièrement des entreprises sur l'éco-conception
<b>Thématique 7 : Mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire</b>	
7.1	Mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale
7.2	Penser les synergies dans la conception et l'animation des zones d'activité
7.3	Suivre et animer la démarche d'EIT dans le temps
<b>AXE 3 - AIDER LES HABITANTS À ADOPTER DES PRATIQUES SOBRES ET RESPONSABLES</b>	
<b>Thématique 8 : Sensibiliser les habitants à la sobriété</b>	
8.1	Sensibiliser les habitants aux modes de consommation alternatives : faire soi-même, partage, location, réemploi, réparation
8.2	Soutenir le partage de services entre habitants, promouvoir le prêt et la location dans les usages du quotidien
<b>Thématique 9 : Développer les pratiques de réemploi et de réparation</b>	
9.1	Soutenir les structures de réemploi et de réparation
9.2	Créer une bricothèque
<b>Thématique 10 : Limiter le gaspillage alimentaire et favoriser le tri des déchets</b>	
10.1	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts
10.2	Promouvoir le tri à la source des biodéchets
10.3	Soutenir et relayer les actions du Sigudurs favorisant le zéro déchet, le tri des déchets et l'évolution vertueuse des la collecte

### **AXE 1**

### **DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION ET DES COMMUNES**

**Former les agents et élus à l'économie circulaire et à la sobriété**

1.1

**Pilote**

Agglomération - DTEE

**Partenaires**

Agglomération - Direction  
de la communication

**Moyens humains**

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

Former au minimum 20% des élus et élues, agents et agentes de l'agglomération (objectif du référentiel ECi de l'ADEME) ; tout en ouvrant la formation aux agents et agentes des communes.

**Description de l'action :**

Les agents et agentes, élus et élues, seront sensibilisés et formés à l'économie circulaire et à la sobriété. Ils et elles s'approprieront les principes de l'économie circulaire, approfondiront ses différents piliers et apprendront où se trouvent les ressources documentaires disponibles et acteurs de référence à suivre sur le sujet. La formation doit rester concrète afin que les personnes formées puissent décliner l'économie circulaire dans leur travail quotidien et les politiques publiques élaborées, via des sessions de formation et des visites de site. La collectivité pourra être accompagnée par BL Evolution.

37

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Convaincre les élus et les agents en invitant des communes exemplaires et en organisant des visites de projets exemplaires en matière d'économie circulaire	Agglomération - DTEE via AMO
Former les élus et directeurs de la CARPF aux piliers de l'économie circulaire et aux projets pouvant être réalisés sur le territoire	Agglomération - DTEE via AMO
Former les agents de la CARPF et des communes par un cycle de formation sur l'économie circulaire	Agglomération - DTEE via AMO

**Budget prévisionnel**

22 000,00€.

**Livrables**

Support des formations à partager aux personnes formées.

**Indicateurs**

Nombre d'élus formés  
Nombre d'agents formés

**Calendrier prévisionnel**

2024 - 2025

**Mettre en place une démarche d'éco-exemplarité au sein de l'agglomération et des communes dans les bureaux et au sein des équipements**

1.2

**Pilote**

Agglomération - DTEE et Dir. de la communication

**Partenaires**

Agglomération - Direction des bâtiments

**Moyens humains**

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Assurer l'exemplarité de l'administration au quotidien, en impliquant les agents et agentes et en transformant certains processus.

**Description de l'action :**

Une réflexion sur la gestion des déchets et réduction d'achat des équipements de l'agglomération va être engagée en parallèle d'une démarche d'éco-exemplarité co portée avec les agents et agentes en les embarquant dans la réflexion sur leurs propres éco-gestes via des groupes de travail, etc.

**Sous actions**

**Actions**

**Direction(s) concernée(s)**

Développer un guide des éco-gestes et un programme de sensibilisation à destination des agents, à diffuser au sein de l'agglomération, de ses communes et de ses équipements.

Agglomération - DTEE et Dir. Com

Mettre en place le tri et valorisation des biodéchets sur les sites de la CARPF et de ses communes par le biais d'une prestation.

Agglomération - DTEE via AMO

Améliorer la gestion des déchets et le tri dans les locaux de la CARPF en instaurant un suivi des déchets produits dans ses locaux.

Agglomération - DTEE via AMO

Mettre en place une démarche systématique de réemploi des équipements de bureau.

Agglomération - DTEE et DCP

Mettre en place une bourse d'échange entre les communes et la CARPF.

Agglomération - DTEE et Communes

**Calendrier prévisionnel**

2024 - 2026

**Budget prévisionnel**

35 000,00€.

**Indicateurs**

Evolution de la quantité de déchets collectés et recyclés.  
Pourcentage de matériel de bureau réemployé.

**Limiter l'usage de produits à usage unique, le gaspillage alimentaire et les achats de produits neufs lors des événements menés par les collectivités**

1.3

Pilote

Agglomération - DCP,  
DEPV, Dir. de la com

Partenaires

Agglomération - DTEE  
Communes

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Lancer une démarche événement Zéro Déchet pour assurer une image exemplaire auprès de ses habitants et habitantes et répondre aux obligations réglementaires dans l'évènementiel en particulier en matière de contenants jetables et de gaspillage alimentaire.

**Description de l'action :**

En commençant par un événement Zéro Déchet test avec la Direction des Sports, une charte Événement Zéro Déchet sera co-construite avec l'ensemble des directions étant susceptible d'en organiser. Elle pourra être diffusée et adaptée aux communes de l'agglomération.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Définir une charte Événement Zéro Déchet avec les directions concernées	Agglomération - DTEE, Dir. Sport et Dir. de la communication
Insérer une clause Zéro Déchet et Zéro Emballage dans les marchés à destination des traiteurs de la CARPF	Agglomération - DCP

Budget prévisionnel

0,00€.

Livrables

Charte Évènement Zéro  
Déchet

Indicateurs

Tonnage de déchets évités  
par événement lors des  
événements "Zéro Déchet"

Calendrier prévisionnel

2025

## Développer l'économie circulaire dans la gestion des espaces verts

1.4

Pilote

Agglomération - Dir. de l'aménagement et Dir. Voirie et Espaces verts

Partenaires

Agglomération - DTEE  
Sigidurs

Moyens humains

0,2 ETP

### **Objectif de l'action :**

Valoriser au maximum les déchets verts produits par l'agglomération dans le cadre de la gestion de ses espaces verts et espaces de nature.

### **Description de l'action :**

La direction des espaces verts s'équippera d'un broyeur pour pailler ses déchets verts sur place. La direction de l'aménagement renégociera ses marchés avec ses prestataires pour une gestion circulaire des déchets verts sur les espaces de nature.

40

### Sous actions

Actions	Direction(s) concernée(s)
Favoriser le retour au sol des déchets verts issus de la gestion des espaces de nature	Agglomération - DTEE via AMO
Broyer et pailler les déchets verts des espaces verts gérés par la CARPF sur place	Agglomération - DTEE via AMO

Calendrier prévisionnel

2024

Budget prévisionnel

3 000,00€.

Indicateurs

Tonnage de déchets verts évités.

**Réduire l'impact de la flotte de véhicules**

1.5

**Pilote**

Agglomération - DTEE

**Partenaires**

Agglomération - Direction  
de la communication

**Moyens humains**

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

L'agglomération possède un garage de 158 véhicules. La majorité des pièces sont issues du réemploi, et les pièces usagées sont orientées vers les filières de recyclage lorsque cela est obligatoire. L'objectif de cette action est à la fois de continuer à être exemplaire en termes de gestion des déchets, et d'accompagner les changements d'usage et des voitures.

**Description de l'action :**

Du matériel type benne de recyclage sera mis à disposition des agents et agentes du garage, en plus d'un module de sensibilisation. L'arrivée d'un directeur adjoint en charge du garage permettra également d'intégrer les réflexions de circularité dans le futur plan de mobilité interne.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Lancer une expérimentation de rétrofit de véhicules pour des moteurs propres	Agglomération - DTEE
Assurer une réflexion sur la circularité du garage dans l'élaboration du futur plan de mobilité interne	Agglomération - DTEE
Améliorer le taux de recyclage des pièces non réemployables dites "d'usure" du garage	Agglomération - DTEE

**Budget prévisionnel**

20 000,00€.

**Livrables**

Plan de mobilité interne.

**Indicateurs**

Tonnage de déchets  
recyclés  
Tonnage d'objets  
réemployés

**Calendrier prévisionnel**

2025

**Continuer à développer l'économie circulaire dans les équipements culturels de l'agglomération**

1.6

Pilote

Agglomération - Direction de la culture

Partenaires

Agglomération - DTEE

Moyens humains

0,3 ETP

**Objectif de l'action :**

Continuer et approfondir les démarches de réemploi pour la scénographie et le mobilier pour les futures expositions du musée Archéa, et dans la constitution de la future antenne du Musée à Fosses.

**Description de l'action :**

Le musée ARCHEA continuera et approfondira sa réflexion et démarche de réemploi de ses équipements, en plus d'intégrer les questions de circularité dans la création de sa future antenne à Fosses.

**Sous actions**

**Actions**

**Direction(s) concernée(s)**

Approfondir et intégrer la démarche circulaire dans la mise en œuvre de la future antenne du musée ARCHEA à Fosses et des futurs musées de l'agglomération

Agglomération - Direction de la culture

**Budget prévisionnel**

0,00€.

**Calendrier prévisionnel**

2023 - 2026

**Indicateurs**

Pourcentage de matériaux de scénographie réemployés issus du réemploi par le musée ARCHEA  
Pourcentage de matériaux recyclés / recyclable par le musée ARCHEA

**Planifier une transition vers des achats publics circulaires**

2.1

Pilote

Agglomération - DCP

Partenaires

Agglomération - DTEE

Moyens humains

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

Le SPASER est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros. L'agglomération ayant dépassé ce seuil, elle s'engage dans la rédaction d'un SPASER.

**Description de l'action :**

Le SPASER sera rédigé et voté sur l'année 2024, en partenariat avec les directions et services concernés afin d'être exemplaire en matière environnementale, circulaire et sociale.

**Sous actions**

43

**Actions**

**Direction(s) concernée(s)**

Voter un SPASER ambitieux en matière d'économie circulaire

Agglomération - DCP

Budget prévisionnel

0,00€.

Livrables

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Indicateurs

Nombre d'objectifs dédiés à l'économie circulaire dans le SPASER

Calendrier prévisionnel

2024

**Formaliser des outils d'achats responsables et les partages avec les communes**

2.2

Pilote

Agglomération - DCP et DSI

Partenaires

Agglomération - DTEE

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Construire des outils afin d'assurer la déclinaison de la stratégie d'achats publics responsables dans les pratiques de l'agglomération et de ses communes.

**Description de l'action :**

Une partie d'ETP sera dédiée à la création d'outils d'achats responsables et à la formation des agents et agentes concernés et concernées au sein de l'agglomération et à termes des communes, sur l'année 2024.

44

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Construire un clausier et un guide Achats responsables à partager avec les communes	Agglomération - DCP
Former les agents aux achats responsables à l'utilisation et à la rédaction de clauses environnementales, et animer des webinaires / réunions collectives pour présenter leur utilisation	Agglomération - DCP

Budget prévisionnel

0,00€.

Calendrier prévisionnel

2024

Livrables

Clausier et guide d'achats responsables

Indicateurs

Nombre d'agents et de directions formées.  
Nombre de communes ayant adopté le guide Achats Responsables / le SPASER.

**Planifier une transition vers des achats publics circulaires**

2.3

**Pilote**

Agglomération - DCP

**Partenaires**

Agglomération - DTEE

**Moyens humains**

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

Assurer un suivi et une démarche d'amélioration continue sur les achats circulaires.

**Description de l'action :**

Une partie d'ETP sera dédiée à la refonte des critères pour définir des critères plus précis et pertinents.

Sous actions	
Actions	Direction(s) concernée(s)
Mettre en place un tableau de bord des clauses et critères environnementaux	Agglomération - DCP

45

**Budget prévisionnel**

0,00€.

**Calendrier prévisionnel**

2024

**Livrables**

Tableau de bord avec indicateurs environnementaux plus précis.

**Indicateurs**

Pourcentage de clauses Economie circulaire dans les marchés passés.

**Eco-concevoir les bâtiments de la collectivité**

3.1

Pilote

Agglomération - Direction des bâtiments

Partenaires

Agglomération - DTEE

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Le secteur des chantiers génère plus de 32 millions de tonnes de déchets par an en Île-de-France. L'agglomération étant en charge de la gestion et de la construction de ses bâtiments, intégrer les questions d'économie circulaire dans les pratiques et travaux permettra d'avoir un impact conséquent.

**Description de l'action :**

Les agents et agentes de la direction seront formés afin de mieux décliner des exigences en matière d'économie circulaire dans les marchés. Le réemploi et la réhabilitation sélective sera également expérimentée dans les prochains marchés de démolition et / ou réhabilitation.

46

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Former les agents concernés sur l'intégration de matériaux issus du réemploi et biosourcés dans les projets de bâtiments	Agglomération - Direction des bâtiments
Expérimenter l'intégration de clauses « économie circulaire » et l'expérimentation de déconstruction sélective dans des marchés de travaux de démolition et de construction/réhabilitation des bâtiments	Agglomération - Direction des bâtiments
Décliner les exigences en matière d'éco-conception (matériaux recyclés, matériaux biosourcés et de lots de réemploi) dans les marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage	Agglomération - Direction des bâtiments

Indicateurs

Pourcentage d'agents formés  
Pourcentage de marchés intégrant les exigences en matière d'éco-conception

Calendrier prévisionnel

2024 - 2026

Budget prévisionnel

5000,00€.

**Développer la multiplicité des usages dans les équipements de l'agglomération et des communes**

3.2

Pilote

Agglomération - Direction de l'aménagement

Partenaires

Agglomération - DTEE  
Communes

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Approfondir et développer des pratiques souvent existantes d'urbanisme circulaire pour faire face à l'obligation de "Zéro Artificialisation Nette" et les enjeux de sobriété foncière.

**Description de l'action :**

En lien avec les projets de renouvellement urbain et de construction en cours dans les ZAC, une sensibilisation des communes et un recensement des projets possibles sera effectué. Des projets pourront être lancés dans un second temps.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Sensibiliser les aménageurs et les villes dans le cadre des projets NPRU	Agglomération - Direction de l'aménagement
Identifier les opportunités dans les nouveaux projets d'aménagement portés par la CARPF, notamment dans le cadre des ZAC	Agglomération - Direction de l'aménagement

Budget prévisionnel

15 000,00€.

Calendrier prévisionnel

2024

Indicateurs

Nombre de réunions du GT  
Nombre de bâtiments identifiés pour expérimenter la multiplicité des usages

## **AXE 2**

**ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
AUPRÈS DES ENTREPRISES**

**Informers les entreprises sur les partenaires, relais, financements en matière d'économie circulaire**

4.1

Pilote

Agglomération - DTEE  
Roissy Dev

Partenaires

CCI, CMA

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Afin de sensibiliser les entreprises à changer de modèle économique, des webinaires et ateliers seront organisés pour leur présenter de nouveaux modèles, des exemples et identifier comment elles pourraient mettre en place un tel modèle économique. L'ensemble des piliers de l'économie circulaire devront être évoqués.

**Description de l'action :**

Un cycle d'ateliers et webinaires adapté au territoire et aux formations existantes sera monté en partenariat avec les acteurs ressources du territoire, suite à une étude pour faire remonter les besoins des acteurs concernés.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Recenser les aides existantes dans une plaquette à actualiser régulièrement	Agglomération - DTEE via AMO
Communiquer via différents canaux (site internet, journal, LinkedIn, rencontres avec les entreprises...) et lors d'interventions au cours d'évènements de partenaires	Roissy Dev
Série de webinaires sur les piliers de l'économie circulaire	Agglomération - DTEE via AMO

Budget prévisionnel

28 000,00€.

Livrables

Plaquette recensant les aides aux entreprises

Indicateurs

Nombre d'entreprises sensibilisées lors des webinaires

Calendrier prévisionnel

2024

**Créer un label territorial de l'économie circulaire des entreprises**

4.2

Pilote

Roissy Dev

Partenaires

CCI, CMA

Moyens humains

0,3 ETP

**Objectif de l'action :**

Comprendre les processus d'économie circulaire des entreprises pour mieux les encourager et accompagner, tout en créant un réseau d'échanges local.

**Description de l'action :**

Après une étude sur les formes d'économie circulaire présentes sur le territoire, une démarche d'accompagnement des start-ups via le FacLab et la création d'un référentiel pour les entreprises déjà existantes seront mises en place.

50

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
S'appuyer sur des retours d'expérience d'autres labels pour développer un référentiel	Roissy Dev
Favoriser la sélection de start-up du secteur de l'économie circulaire au sein de l'incubateur	Agglomération - DESTIN
Réaliser un travail de benchmark pour comprendre les formes d'économie circulaire présentes sur le territoire	Roissy Dev

Budget prévisionnel

20 000,00€.

Indicateurs

Nombre d'entreprises déclarant être engagées dans une pratique d'économie circulaire  
 Nombre d'entreprises labellisées  
 Nombre de start-up avec une activité d'économie circulaire dans l'incubateur

Calendrier prévisionnel

2024

**Inciter les acteurs à éco-concevoir leurs projets de construction et intégrer la mutualisation des usages**

5.1

**Pilote**

Agglomération - Direction de l'aménagement

**Partenaires**

Agglomération - DTEE  
Bailleurs, Aménageurs, etc

**Moyens humains**

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

L'éco-conception des projets d'aménagement et de construction consiste à anticiper dès la conception du projet les futurs usages et impacts environnementaux à chaque étape du cycle de vie : matières premières utilisées pour la construction, chantier, exploitation du bâtiment, fin de vie.

**Description de l'action :**

La sensibilisation et l'accompagnement à ce sujet se fera au travers de l'approfondissement d'une charte existante. Son suivi sera renforcé et les acteurs seront accompagnés et sensibilisés via cette charte.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Mettre en œuvre la charte intercommunale d'aménagement durable (CIAD)	Agglomération - Direction de l'aménagement
Animer des événements autour de la charte	Agglomération - Direction de l'aménagement

**Budget prévisionnel**

5 000,00€.

**Indicateurs**

Nombre d'entreprises signataires de la charte.  
Nombre de chantiers propres et à faible nuisance.  
Quantité d'objets et matières réemployés.

**Calendrier prévisionnel**

2025

**Soutenir l'usage de matériaux responsables dans la rénovation**

5.2

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

Agglomération - Direction  
de l'aménagement

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Assurer des travaux de rénovation respectueux de l'environnement et en s'inscrivant dans les travaux du Plan alimentaire territorial (PAT) sur les matériaux biosourcés.

**Description de l'action :**

Un recensement de l'existant en partenariat avec les directions concernées sera mis en valeur au travers d'un annuaire dynamique, actualisable régulièrement.

**Sous actions**

**Actions**

**Direction(s) concernée(s)**

Répertorier les entreprises du territoire proposant des matériaux responsables et celles réalisant des travaux de rénovation, et les mettre en lumière via un annuaire

Agglomération - DTEE via AMO

Identifier les filières locales de valorisation des déchets du gros et second œuvre présentes sur le territoire

Agglomération - DTEE via AMO

Budget prévisionnel

20 000,00€.

Livrables

Annuaire des entreprises  
proposant matériaux éco-  
responsables

Indicateurs

Nombre d'entreprises  
recensées

Calendrier prévisionnel

2024

**Favoriser la déconstruction sélective et le réemploi des matériaux du BTP sur le territoire**

5.3

Pilote

Agglomération - DTEE et  
Direction de  
l'Aménagement

Partenaires

Fédérations, Promoteurs,  
Bailleurs, Aménageurs

Moyens humains

0,3 ETP

**Objectif de l'action :**

Prendre le rôle d'intermédiaire pour faire le lien entre l'offre et la demande sur la base d'expérimentations.

**Description de l'action :**

Au travers d'une étude sur l'économie circulaire dans les travaux NPRU, un panorama des acteurs du réemploi dans le BTP sera établi. Aux termes de cette étude, il est prévu de lancer une expérimentation de matériauthèque, tout en animant et promouvant la démarche auprès du groupe de travail conjoint avec les MOA et l'agglomération.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Etudier les pratiques des acteurs du BTP sur le territoire et faire remonter leurs besoins	Agglomération - DTEE via AMO
Faire connaître les appuis (partenaires, institutions...)	Agglomération - Direction de l'Aménagement
Présenter les solutions au travers de webinaires et d'intervention dans des salons	Agglomération - Direction de l'Aménagement
Lancer une expérimentation de matériauthèque dans le cadre des chantiers NPRU	Agglomération - DTEE via AMO

Indicateurs

Nombre de chantiers intégrant la déconstruction sélective et le réemploi  
Nombre d'acteurs du BTP sensibilisés

Calendrier prévisionnel

2025

Budget prévisionnel

50 000,00€.

**Etudier les pratiques d'éco-conception des entreprises**

6.1

Pilote

Roissy Dev

Partenaires

Agglomération - DTEE  
CCI, Entreprises, Réseaux  
d'entreprises

Moyens humains

0 ETP (comptabilisé en 4.1)

**Objectif de l'action :**

Mieux connaître les acteurs du territoire et leurs pratiques, afin de les accompagner au mieux.

**Description de l'action :**

En s'appuyant sur l'étude préalable pour le cycle de formation prévu à l'action 4.1., une attention particulière sera apportée aux pratiques d'éco-conception des entreprises, avec une partie quantitative suivie d'entretiens qualitatifs pour comprendre au mieux les démarches existantes et possibles.

54

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Recenser les entreprises engagées dans une démarche d'éco-conception, réaliser des interviews	Agglomération - DTEE via AMO

Calendrier prévisionnel

2024

Indicateurs

Evolution des entreprises engagées  
dans une démarche d'éco-conception

**6.2 Informer les entreprises sur les bénéfices de l'éco-conception et valoriser les initiatives existantes**

Pilote

Roissy Dev

Partenaires

Agglomération - DTEE  
CCI, Entreprises, Réseaux  
d'entreprises

Moyens humains

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

L'éco-conception reste encore un sujet abstrait pour beaucoup d'acteurs. L'objectif est que les entreprises du territoire se saisissent de ce sujet.

**Description de l'action :**

En s'insérant dans le cycle de formation prévu à l'action 4.1., l'agglomération s'attachera à définir et mettre en avant l'intérêt concret que représente l'éco-conception pour les entreprises du territoire.

Sous actions	
Actions	Direction(s) concernée(s)
Vulgariser l'éco-conception auprès des entreprises	Roissy Dev
Valoriser les entreprises labélisées	Roissy Dev
Soutenir et communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à l'éco-conception pour les entreprises	Roissy Dev

Calendrier prévisionnel

2026

Budget prévisionnel

6000,00€.

Indicateurs

Nombre d'actions  
d'information /  
communication réalisées

**Mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale**

7.1

Pilote

Roissy Dev

Partenaires

Agglomération - DTEE  
CCI, Entreprises, Réseaux  
d'entreprises

Moyens humains

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

L'objectif est d'étudier l'intérêt potentiel d'une telle démarche, ses modalités et d'embarquer les acteurs pertinents.

**Description de l'action :**

Au travers d'une étude, l'agglomération évaluera le potentiel de lancer un démarche EIT sur son territoire avant d'animer plus précisément ce type de démarche.

56

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Etudier le potentiel d'entreprises pouvant être intéressées par l'EIT : Réaliser une étude pour recenser les entreprises ayant un potentiel de synergies de flux	Agglomération - DTEE
Communiquer sur cette démarche dans les forums entreprises	Roissy Dev
Animer des ateliers inter-entreprises sur les ressources et impulser des synergies	Agglomération - DTEE via AMO

Calendrier prévisionnel

2026

Budget prévisionnel

30 000,00€.

Indicateurs

Nombre de ZA engagées dans une démarche d'EIT  
Nombre d'entreprises recrutées ayant des synergies compatibles pour la ZA

**Suivre et animer la démarche d'EIT dans le temps**

7.2

Pilote

Roissy Dev

Partenaires

Agglomération - DTEE  
CCI, Entreprises, Réseaux  
d'entreprises

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Afin de maintenir la démarche dans le temps et d'inspirer d'autres acteurs avec un réseau d'entreprises engagées, l'agglomération animera la démarche.

**Description de l'action :**

Un réseau virtuel et qui passera par des rencontres ponctuels sera porté par l'agglomération.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Animer et constituer un réseau d'entreprises engagées	Agglomération - DTEE
Réaliser un suivi des entreprises engagées	Roissy Dev

Calendrier prévisionnel

2026

Indicateurs

Nombre d'entreprises engagées dans le groupe animé

## **AXE 3**

**AIDER LES HABITANTS ET HABITANTES  
À ADOPTER DES PRATIQUES SOBRES  
ET RESPONSABLES**

**Sensibiliser les habitants et habitantes aux modes de consommation alternatives : faire soi-même, partage, location, réemploi, réparation**

8.1

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

Agglomération - Direction de la culture, Associations, Sigidurs

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

S'appuyer et mettre en avant les démarches et acteurs de la réparation et de la consommation responsable existantes afin de mieux sensibiliser les habitants tout en leur faisant connaître les démarches pour changer concrètement leurs habitudes.

**Description de l'action :**

Au travers de plusieurs formats, les acteurs de la réparation et de la consommation responsable seront mis en avant auprès du grand public. En parallèle, ce dernier sera encouragé à modifier activement ses pratiques par la promotion et la formation à la réparation au FaLab.

Sous actions	
Actions	Direction(s) concernée(s)
Lister les structures favorisant la sobriété, produire un annuaire et diffuser sur les sites internet de l'agglomération	Agglomération - DTEE
Réaliser une journée de la sobriété par an, mettant en valeur ces structures	Agglomération - DTEE
Réaliser des ateliers ponctuels dans les communes de l'agglomération et les équipements de la CARPF à destination de tous les publics	Agglomération - DTEE
Sensibiliser à l'histoire de la gestion des déchets (objet d'étude scientifique par les archéologues) sur le territoire et au réemploi lors d'une prochaine exposition temporaire au musée ARCHEA	Agglomération - Direction de la culture
Sensibiliser et former à la réparation au travers des machines et la valorisation des activités du FaLab de Sarcelles	Agglomération - DESTIN

Indicateurs

Nombre de participants à la journée sobriété  
Nombre de communes ayant bénéficié des ateliers de sensibilisation  
Nombre de participants aux ateliers / an  
Nombre de personnes sensibilisées à la réparation  
Nombre de repair cafés organisés dans l'année  
Poids de déchets évités par les recycleuses plastiques du FaLab  
Nombre de visiteurs à l'exposition "Ca en jette!" et de participants aux ateliers proposés en lien avec l'exposition en 2025  
Nombre de catalogues de l'exposition vendus ou donnés.

Budget prévisionnel

6 000,00€.

Calendrier prévisionnel

2024

Livrables

Liste des structures de la sobriété actualisable en ligne.

**Soutenir le partage de services entre habitants et habitantes, promouvoir le prêt et la location dans les usages du quotidien**

8.2

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

Agglomération - Direction de la communication

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

La consommation responsable passe aussi par consommer moins, ce qui peut être permis par la location ou le prêt pour remplacer le geste de l'achat d'un bien. C'est une habitude à retrouver.

**Description de l'action :**

Afin d'encourager ces pratiques, une campagne de communication et de promotion du troc, de l'échange et de la location sera diffusée au grand public en partenariat avec les communes.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Réaliser une campagne de communication	Agglomération - Direction de la communication
Mettre en place une application favorisant le troc et le partage de services entre habitants	Agglomération - DTEE

Calendrier prévisionnel

2026

Budget prévisionnel

40 000,00€.

Indicateurs

Nombre d'habitants inscrits sur l'application  
Nombre d'échanges réalisés sur l'application

**Soutenir les structures de réemploi et de réparation**

9.1

Pilote

Agglomération - DTEE,  
DESTIN et DEPV

Partenaires

SIGIDURS

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Des acteurs du réemploi et de la réparation existent ponctuellement sur le territoire. L'objectif de cette action est de les structurer pour accompagner leur changement d'échelle et soutenir la création de nouveaux acteurs.

**Description de l'action :**

Le soutien à ce type de structure pourra passer par un accompagnement technique ou par un rôle de centre de ressources, en plus d'un accompagnement financier.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Lister, communiquer et développer les bornes et caissons de réemploi	Agglomération - DTEE
Soutenir la mise à disposition de locaux par les communes et par la CARPF dans des projets d'aménagement expérimentaux ou d'urbanisme transitoire à destination d'associations d'économie circulaire	Agglomération Elus
Développer les ressourceries et actions ponctuelles de réemploi et de réparation avec les bailleurs sociaux dans les QPV	Agglomération - DTEE et DEPV
Développer les espaces de réemploi dans les déchèteries, en commençant par la déchèterie de Gonesse	Sigidurs
Subventionner les associations de réemploi, dont les ressourceries, et les associations de réparation	Agglomération - DTEE

Calendrier prévisionnel

2025

Budget prévisionnel

25 000,00€.

Indicateurs

Nombre de ressourceries sur le territoire par rapport à 2023  
Nombre de bornes de réemploi par rapport à 2023  
Nombre d'actions en lien avec les bailleurs sociaux en QPV

**Créer une bricothèque**

9.2

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

Agglomération - Direction de l'Aménagement

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Afin de sensibiliser et former aux changements de pratique au quotidien, il est proposé de s'appuyer sur l'expérimentation de matériauthèque à destination des professionnels pour former les particuliers à la réparation et l'auto-réparation.

**Description de l'action :**

L'étude d'économie circulaire dans les travaux du NPRU intègre une réflexion sur la faisabilité d'une bricothèque pour les particuliers adossée à l'expérimentation de matériauthèque.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Trouver un porteur de projet et un local, mettre en place les conditions favorables pour un acteur associatif	Agglomération - DTEE
Intégrer la bricothèque dans un futur projet d'aménagement	Agglomération - DTEE

Budget prévisionnel

0,00€ (déjà comptabilisé à l'action 5.3)

Calendrier prévisionnel

2026

Indicateurs

Nombre de particuliers visitant la bricothèque / an

**Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et favoriser les circuits courts**

10.1

Pilote

Agglomération - DEPV  
SIGIDURS

Partenaires

Agglomération - DTEE

Moyens humains

0,2 ETP

**Objectif de l'action :**

Réduire l'impact de la consommation de la biomasse agricole et accompagner au mieux les acteurs concernés par les nouvelles obligations réglementaires en matière de gaspillage alimentaire issues de la loi AGEC de 2020, tout en s'appuyant sur les actions de son PAT.

**Description de l'action :**

L'agglomération appuiera le Sigidurs et engagera les actions listées dans son PAT. Elle s'interrogera également sur la pertinence de la création d'un syndicat de restauration collective et de l'intégration de ces sujets dans ce syndicat, ce qui assurerait un plus grand impact.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Appuyer la lutte systématique contre le gaspillage alimentaire dans les cantines : communiquer sur l'appel à projet du Sigidurs qui accompagne 5 à 6 cantines/an et approfondir le partenariat avec l'Ecole comestible	Agglomération - Direction de la communication
Réaliser un tableau de suivi de toutes les cantines du territoire avec les référents par cantine	Sigidurs
Mettre en place un système de don des invendus de la restauration collective	Agglomération - Direction de la mutualisation
Favoriser les circuits courts et la lutte contre le gaspillage dans le PAT : passer par la mutualisation des cantines et les projets Agoralim et PAUSE	Agglomération - Direction de l'aménagement

Indicateurs

Calendrier prévisionnel

2025

Nombre de cantines accompagnées  
Tonnage de déchets alimentaires évités dans les cantines suivies  
Tonnage de déchets évités par le zéro emballage

**Promouvoir le tri à la source des biodéchets**

10.2

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

SIGIDURS

Moyens humains

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

L'obligation d'une mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitants et habitantes au 1e janvier 2024 crée de nombreux questionnements de la part des communes et des particuliers. L'objectif est de favoriser la communication pour une mise en place fluide de l'expérimentation sur quatre communes de l'agglomération.

**Description de l'action :**

L'agglomération appuiera la communication du Sigidurs, tout en s'assurant de la valorisation optimale des biodéchets.

**Sous actions**

Actions	Direction(s) concernée(s)
Communiquer sur les actions du Sigidurs	Agglomération - Direction de la communication
Sensibiliser dans les événements de l'agglomération sur la gestion des biodéchets	Agglomération - DTEE
Favoriser au maximum le retour au sol des biodéchets avec le SIGIDURS	SIGIDURS Agglomération - Direction de la mutualisation

Indicateurs

Nombre de personnes accompagnées dans l'installation de leur composteur.

Tonnage de biodéchets évités dans les Omr.

Calendrier prévisionnel

2024

**Soutenir et relayer les actions du Sigidurs favorisant le zéro déchet, le tri des déchets et l'évolution vertueuse de la collecte**

10.3

Pilote

Agglomération - DTEE

Partenaires

SIGIDURS

Moyens humains

0,1 ETP

**Objectif de l'action :**

Pour répondre aux objectifs réglementaires en matière de baisse de tonnage des déchets ménagers, d'enfouissement et d'incinération, l'agglomération accompagnera le Sigidurs dans sa communication et ses actions pour la prévention des déchets, en s'inscrivant notamment dans les actions de son PLPDMA 2025 - 2031.

**Description de l'action :**

L'agglomération appuiera la communication du Sigidurs.

**Sous actions**

Actions

Direction(s) concernée(s)

Relayer sur le site internet les actions du Sigidurs et le journal de la CARPF

Agglomération - Direction de la communication

Développer les bornes textiles sur le territoire

SIGIDURS

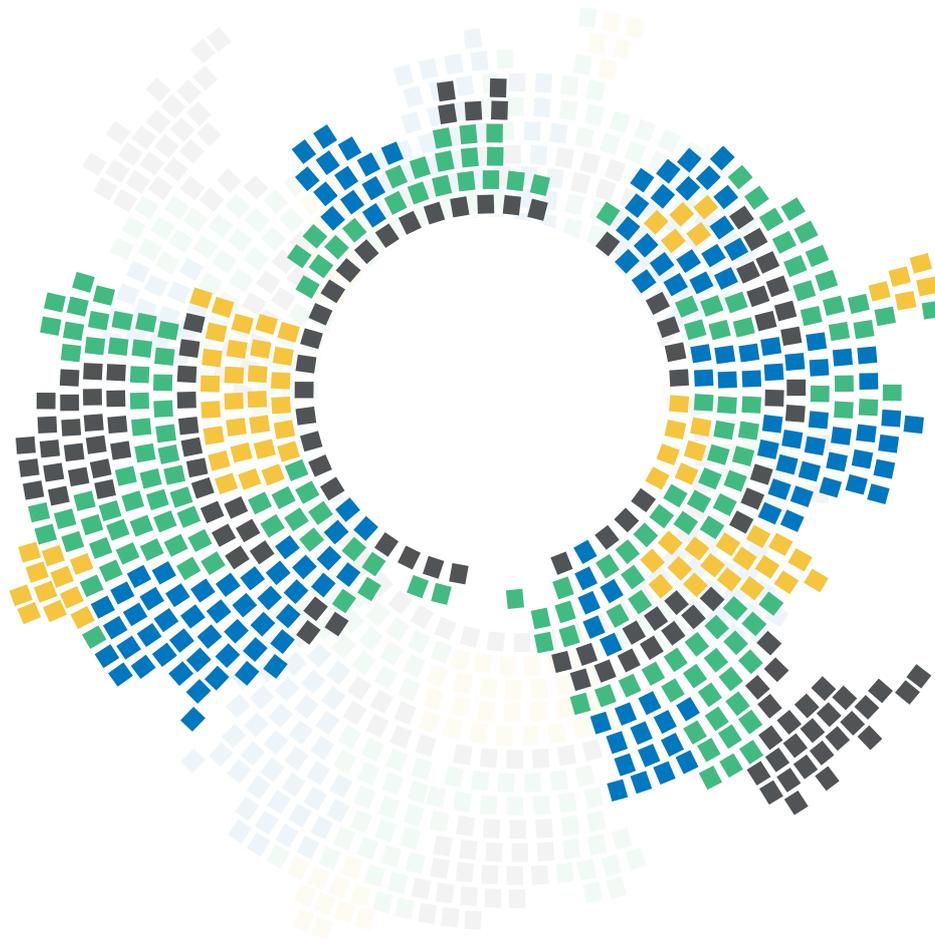
Indicateurs

Nombre de bornes textiles sur le territoire  
Ratio consommation matières / PIB / habitants  
Evolution du taux de valorisation des déchets

Calendrier prévisionnel

2024





Communauté d'agglomération Roissy Pays de France  
6 bis avenue Charles de Gaulle  
95700 Roissy-en-France



**Roissy  
Pays de  
France**  
AGGLOMÉRATION